

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2024-827 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'assurer la concordance au règlement CA-2022-384 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et au Plan d'urbanisme (district de Saint-Charles)	4 juin 2024 2 juillet 2024
Règlement VL-2024-828 modifiant le Règlement VL-2009-407 constituant le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Vieux-Longueuil	3 juillet 2024 11 juillet 2024
Règlement VL-2024-829 modifiant le Règlement VL-2008-381 sur les dérogations mineures	3 juillet 2024 11 juillet 2024
Règlement VL-2024-830 modifiant le Règlement VL-2008-356 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme	3 juillet 2024 11 juillet 2024

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 11 juillet 2024.

Carole Leroux
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil